



Arles Crau Camargue Montagnette

Arles, le 21 juillet 2016

Union locale CGT d'Arles
Monsieur Lucien Gay
Bourse du travail
3 rue Parmentier
13200 Arles

Objet : CCSPL
Références : CV/FF/MB/MG 421.2016
Dossier suivi par :
M. Giraud – Service transport.
04 86 52 60 91 – mu.giraud@agglo-accm.fr

Monsieur,

Comme vous le mentionnez dans votre courrier du 1^{er} juillet 2016, l'actuel contrat de délégation de service public des transports arrive à échéance le 31 décembre 2017. Dans ce cadre et comme prévu par la réglementation, la CCSPL sera consultée afin de rendre un avis sur le principe de délégation si ce mode de gestion est retenu par les élus de la communauté.

Pour parfaire votre information, sachez qu'ACCM étudiera avec attention l'ensemble des modes de gestion offerts par les textes et s'orientera, sur la base de cette étude, vers le mode de gestion permettant de rendre aux habitants de notre territoire le meilleur service public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Claude VULPIAN



Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard • B.P. 30228 - 13637 Arles Cedex

tél. 04 86 52 60 00 • fax. 04 90 18 43 79 • courriel : lepresident@agglo-accm.fr • Site : www.agglo-accm.fr
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon